

**ACCOMPAGNER LE DIRIGEANT POUR ANTICIPER
ET FAIRE FACE À UN CONTRÔLE URSSAF****Présentation :**

Apprenez à anticiper et faire face à un contrôle Urssaf.

Faire face à un contrôle Urssaf constitue une épreuve anxiogène pour le dirigeant, mais aussi une épreuve technique, administrative et comptable.

En effet, les lois et procédures évoluent et il est aujourd'hui encore plus indispensable de se faire accompagner dans cette épreuve pour savoir anticiper, faire face et contester ces procédures.

Il s'agit concrètement de ne pas subir ces situations mais d'en être les acteurs pour réduire les risques financier et pénal.

Publics visés :

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social - Dirigeant.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'anticiper un contrôle Urssaf,
- De faire face au déroulement de la procédure,
- D'identifier les différentes options en cas de redressement.

Durée :

4 heures.

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

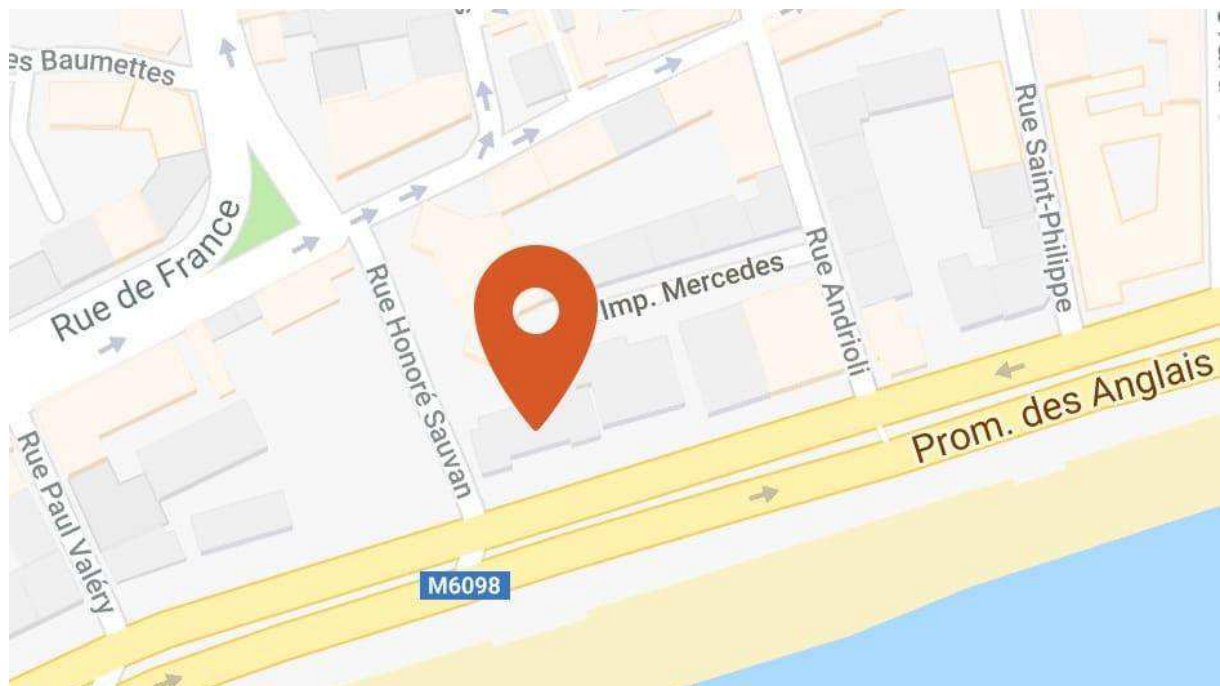
Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :



Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, étude des dernières jurisprudences, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF9-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

Programme :

1. Anticiper

- Les principaux postes à risque du contrôle URSSAF
- La technique du rescrit
- Le droit à l'erreur.

2. Faire face au déroulement de la procédure

- Identifier les différents types de contrôle
- Identifier les droits et obligations du cotisant
- Procédure en cas de redressement envisagé.

3. Identifier les différentes options en cas de redressement

- La contestation : la commission de recours amiable, les tribunaux
- La demande de sursis à poursuites et la demande de réduction des pénalités et majorations de retard
 - La transaction
 - L'inaction : contrainte et opposition à contrainte.

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz, ainsi que des cas pratiques, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

	FICHES DE PRÉSENTATION ACTIONS DE FORMATION	Page 1 sur 1 Réf. : AF9-1
		Date d'application : 14/04/2022 (Sous-réserve d'évolution dans l'année)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participants aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.